

In Memoriam

JHR. W. J. M. VAN EYSINGA

L'éminent juriste, Jhr. Willem Jan Marie van Eysinga, ancien professeur de droit international à l'Université de Leyde, décédé le 24 janvier 1961 à l'âge de 83 ans, laisse un vide difficile à combler.

Après quelques années d'enseignement de droit constitutionnel à l'Université de Groningue, le jeune van Eysinga accepta, en 1912, la chaire de droit international public à l'Université de Leyde. Il a occupé cette chaire jusqu' en 1930, année durant laquelle il fut élu juge à la Cour permanente de Justice internationale. Pendant sa longue vie, son intérêt alla surtout au droit fluvial — notamment au droit qui se rapportait à la navigation du Rhin —, à l'organisation de la Société des Nations et aux œuvres de Grotius.

En ce qui concernait le droit du Rhin, il a pu accomplir un travail important d'ordre pratique, le Gouvernement des Pays-Bas l'ayant désigné membre néerlandais de la Commission centrale du Rhin. Van Eysinga a toujours participé de façon active aux travaux de cette Commission. Aux Pays-Bas comme à l'étranger, il était considéré comme un des plus grands experts en cette matière et comme un défenseur infatigable de la liberté de la navigation.

Dès les débuts de la Société des Nations, van Eysinga a porté un grand intérêt à tout ce qui concernait cette organisation. Il a pu prendre une part active aux travaux grâce au fait que le Gouvernement des Pays-Bas était représenté par lui, en tant que son délégué, aux réunions annuelles de l'Assemblée. C'est surtout des travaux de la 4^{ème} Commission dont il s'est occupé. Cette Commission ne traitait non seulement les questions budgétaires, mais également toutes les questions afférentes au fonctionnement du Secrétariat, problème étroitement lié à l'existence même et au développement de l'organisation. Il a lutté avec beaucoup d'énergie pour que le Secrétariat devînt une institution de haute compétence et que l'indépendance des membres vis-à-vis de leurs Gouvernements fût pleinement garantie. Le premier Secrétaire général de la Société, Sir Eric Drummond, homme de grand mérite, qui s'efforçait d'orienter les travaux selon les mêmes principes, trouvait en van Eysinga un allié apprécié. Pour d'autres Commissions, telles que la 2^{ème} (transports) et la 3^{ème} (désarmement), van Eysinga a également été un membre de valeur, mais la plupart de ses activités se sont concentrées sur la 4^{ème} Commission.

A la Cour permanente de Justice internationale, van Eysinga a succédé à son compatriote Loder. Il y a siégé jusqu'à ce que la Cour dût céder sa place à la Cour actuelle après la deuxième guerre mondiale. Le monde des juristes a pris connaissance avec intérêt

d'un certain nombre de ses « opinions dissidentes » dont notamment celle en l'affaire Oscar Chinn a été remarquée.

De toute sa vie, van Eysinga a montré une grande admiration pour Grotius. Il connaissait l'œuvre de ce fondateur du droit des gens comme peut-être personne d'autre. Il ne se lassait jamais de rechercher dans cette œuvre des thèses encore inconnues et il les publia accompagnées de commentaires abondants et d'études historiques approfondies. Il pouvait réagir de façon véhémement si, selon lui, Grotius n'était pas apprécié à sa juste valeur. Une amitié étroite le lia à un autre spécialiste de l'œuvre de Grotius, M. van Vollenhoven, comme lui, professeur à l'Université de Leyde. Son admiration pour van Vollenhoven allait si loin qu'il voyait en lui un deuxième Grotius. Il est caractéristique pour la personne de van Eysinga qu'il s'intéressait bien moins aux thèses de savants étrangers qui avaient plus ou moins les mêmes vues que van Vollenhoven et qui les enseignaient même de façon plus approfondie, en leur donnant une base scientifique plus large. Sa préférence allait moins vers les études de droit théoriques ou philosophiques que vers les maximes concis et les problèmes de droit international d'ordre pratique. Son propre enseignement ainsi que ses écrits excellaient par leur clarté. Loin d'être un « positiviste », il se préoccupait quand-même beaucoup du droit des traités. Leurs forme et contenu, leurs élaboration et durée ont fait l'objet de ses études ; sa thèse de doctorat en avait déjà témoigné. Son attention allait également vers les relations entre le droit des gens et le droit national. Convaincu de la justesse de la thèse de la suprématie du droit international sur le droit national, il défendait chaleureusement la doctrine qui soutenait la suprématie du traité sur la loi nationale et même sur la constitution. C'est notamment grâce à ses efforts que cette conception se retrouve dès 1953 dans la constitution des Pays-Bas.

Van Eysinga était d'une extrême courtoisie qui n'excluait nullement d'ailleurs la persévérance — il était un Frison ! — dans la défense de ses idées. Il parlait couramment le français, l'anglais et l'allemand, et il s'efforçait toujours d'établir des relations personnelles avec ses collègues étrangers. A l'encontre d'une certaine tendance des membres des délégations néerlandaises de passer leurs loisirs plutôt dans le cercle de leurs compatriotes, van Eysinga cherchait de préférence la compagnie des collègues d'autres pays, et notamment pour les promenades de dimanche ou les ascensions de montagnes, où son énergie robuste faisait passer parfois à certains de ses collègues même plus jeunes, des moments pénibles !

Un savant du droit des gens de grande culture a disparu. Un homme qui, tout en étant très attaché aux conceptions de vie de sa génération, n'a jamais hésité à faire siennes les idées modernes du droit des gens. Le pays de Grotius le commémore avec une profonde reconnaissance.

J. P. A. F.